

Séance du mardi 25 mars 1913

M. de Montibello, Président, propose de remettre la séance à demain, avec le même ordre du jour (assentiment)

Séance du mercredi 26 mars 1913

Présidence de M<sup>r</sup>. Gallois V<sup>e</sup> Président.

M. Driant est autorisé à déposer son rapport sur le projet de loi relatif à la batterie d'art de l'Éure. et chargé de rapport sur le projet de loi relatif à la titulation des officiers de réserve détachés au Maroc.

M. le général Pédoya développe son contre-projet  
Je tiens tout d'abord à dissiper une erreur. C'est à tort qu'on soutient que la loi de 1889 a affaibli l'effectif de notre armée tant en ce qui concerne la quantité que la qualité. Je fais exception pour la cavalerie. Avant 1905, nous n'avions pas 3 contingents par les drapeaux, nous avions un contingent complet et deux portions de contingent. En ce qui concerne la qualité, je préfère de beaucoup le système de la loi de deux ans, à celui de la loi de 1889. Tous les réservistes ont actuellement fait deux ans, c'est l'homogénéité de leur instruction qui est assurée.

Il y a trois mois, tout allait bien; le ministre de la Guerre se déclarait satisfait; aujourd'hui tout est changé. Ce qui m'intrigue, c'est la précipitation avec laquelle on nous demande de discuter le Maroc et le besoin d'hommes; il n'est pas aussi pacifique qu'on le dit. nous marchons en fait sur Taza.